

urgence. C'est pourquoi il est important que les parties reprennent les négociations.

Ce n'est pas le remède universel à tous nos maux économiques. La production de pétrole coûtera très cher et sa rentabilité sera loin d'être exceptionnelle par rapport à celle du pétrole produit sur la terre ferme. Il faudra beaucoup de temps avant que nous en ressentions les bénéfices. Il y aura, d'accord, des retombées. Nous savons ce qui s'est produit en Écosse et en Norvège, ce que nous pourrions mettre à profit. De fait, des études recommandaient certaines mesures que l'on est en train de prendre.

Tout cela mis à part, il n'est pas difficile de comprendre pourquoi les sociétés pétrolières, qui ont dépensé des millions et des millions de dollars en travaux d'exploration et de forage, ne sont pas pressées de poursuivre. Elles croient qu'il faut régler d'abord la question de la compétence, et je trouve leur position raisonnable. La question ne doit pas se régler par des poursuites judiciaires interminables devant la Cour suprême du Canada, mais par de sérieuses négociations entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Terre-Neuve. Elles se dérouleraient dans l'esprit de la confédération, dans un esprit de partage, la province de Terre-Neuve ne voulant pas tout garder pour elle, mais voulant réaliser le projet dont elle réclame une part et dont elle accepte de partager les bénéfices avec le reste du Canada. Mais il importe que Terre-Neuve se réserve le droit—qui n'a rien de négociable—de contrôler la cadence à laquelle le développement se fera, car, comme nous le savons, cette question est d'importance critique, compte tenu du caractère social et culturel très délicat de la région en cause. C'est tout ce que nous demandons. Nous sommes raisonnables.

Dans ces limites, et dans l'esprit de la lettre du 6 juillet du premier ministre dont je viens de faire mention, et dans l'esprit de son discours de Saint-Jean cette année, je vois une certaine souplesse s'introduire dans la question bilatérale délicate qui oppose Terre-Neuve au gouvernement du Canada qui ne s'y trouvait pas auparavant. Je conseille donc au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) de la reconnaître pour ce qu'elle est, de la saisir et de l'exploiter.

Des voix: Bravo!

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un plaisir de participer au présent débat. Le bill est resté longtemps à l'étape du comité et j'aurais quelques observations à faire concernant les audiences. Le bill renferme des dispositions importantes surtout pour les gens de la côte est, de la côte ouest ainsi que des régions du Nord.

Dernièrement, j'ai vu une caricature que publiait l'*Alberta Report*. C'était le 29 mai 1981. On montrait le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) sous les traits d'un cuisinier. Il tenait soulevé le couvercle d'une cloche à gâteau. Sur le couvercle on pouvait lire: «Les amendements Lalonde au PEN». Ces amendements étaient représentés par un gâteau à quatre étages, chaque étage étant un amendement. Le premier s'intitulait: «Indemnités de soutien». Cela veut dire que le gouvernement a modifié sa position originale pour aider les compagnies dans lesquelles Petro-Canada aura des intérêts. Sur le deuxième étage, on pouvait lire: «Exonération prolongée».

Cela veut dire que le gouvernement a accordé aux entreprises un nouveau sursis—c'est-à-dire un allègement fiscal. Le troisième étage portait la mention: «Permis de prospection prolongés», et le quatrième: «Taxe pétrolière déductible des redevances».

En somme, le caricaturiste essayait de montrer que les amendements proposés par le ministre allaient bénéficier essentiellement aux sociétés pétrolières. Le ministre n'a pas daigné proposer d'autres amendements à l'avantage d'autres groupes concernés. On a mentionné un groupe en particulier, c'est-à-dire les pêcheurs des côtes est et ouest et les personnes qui exploitent des bateaux de plaisance, en rapport avec la réglementation de l'environnement et le contrôle provincial, les gouvernements provinciaux et leur rôle, les gouvernements du Nord et leur rôle. Le gouvernement a proposé des amendements qui profitent essentiellement aux sociétés pétrolières. Je pense qu'en agissant ainsi le gouvernement cédait aux pressions des Américains et des compagnies pétrolières.

Dernièrement, on a beaucoup entendu parler de pressions qu'exercent les Américains sur le gouvernement canadien. Le ministre a déclaré qu'il résisterait à ces pressions et, pourtant, nous constatons qu'il est en train de leur céder. D'abord, il facilite la tâche aux grandes entreprises en proposant les amendements illustrés dans la caricature dont je vous ai parlé et, en second lieu, il tempère ses exigences par rapport aux dispositions initiales du bill à l'étape de la deuxième lecture et se contente d'une participation canadienne moindre dans l'industrie pétrolière.

Ainsi, le gouvernement a cédé aux Américains et les sociétés en sont ravies. Comme le révélait le *Financial Post*, après que le ministre eût proposé ses amendements au bill C-48, les valeurs pétrolières étaient en hausse. Les sociétés sont heureuses, mais qui est perdant? Tous les Canadiens. Nous n'aurons pas d'industrie vraiment canadienne ni sur la côte est, ni sur la côte ouest, ni dans le Nord. Nous débourserez encore davantage en primes d'encouragement et en subventions, soit entre 92 et 93 cents sur chaque dollar. Cet argent suffirait à acheter Dome Petroleum, de même que certaines des grandes compagnies que nous subventionnons.

● (1550)

Troisièmement, ces entreprises n'appartiendront pas en majorité à des intérêts canadiens, mais américains. Dans le bill, il est question de participation canadienne et non pas américaine. Aussi sont-ce les grandes compagnies américaines telles que Mobil qui continuent à contrôler les grandes entreprises d'exploitation pétrolière de la côte est, comme celle d'Hibernia. Et le gouvernement actuel est censé être partisan de la canadianisation.

Pis encore, ce bill n'offre aucune garantie d'emploi aux Canadiens. Il n'y est nullement question de l'environnement. Le ministre peut même s'appuyer sur cette mesure pour autoriser un déversement. Le projet de loi n'accorde aucun rôle au ministre de l'Environnement (M. Roberts). Il porte sur l'exploitation des côtes est et ouest par le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ce ministère est voué à l'exploitation du pétrole et du gaz; c'est là son rôle. Ce n'est pas à lui d'assurer la protection de l'environnement. C'est une question d'équilibre. Le ministère de l'Environnement devrait s'en mêler.